

# Travailleurs étrangers au sein de la population active : taux de rétention provincial après la transition vers la résidence permanente parmi les titulaires d'un permis de travail aux fins de travail

par Yuqian Lu et Feng Hou

Date de diffusion : le 23 octobre 2024



---

## Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca).

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

**Courriel** à [infostats@statcan.gc.ca](mailto:infostats@statcan.gc.ca)

**Téléphone** entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- |   |                |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques                                    | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur   | 1-514-283-9350 |

## Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

## Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Industrie, 2024

L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

*This publication is also available in English.*

---

# ***Travailleurs étrangers au sein de la population active : taux de rétention provincial après la transition vers la résidence permanente parmi les titulaires d'un permis de travail aux fins de travail***

par Yuqian Lu et Feng Hou

DOI : <https://doi.org/10.25318/36280001202401000002-fra>

Dans un contexte où le nombre de travailleurs étrangers temporaires augmente et où un plus grand nombre d'entre eux effectuent la transition vers la résidence permanente au Canada, les provinces et les territoires (en particulier celles et ceux dont la population est plus faible) ciblent activement les travailleurs étrangers par l'entremise de programmes d'immigration comme le Programme des candidats des provinces, une stratégie visant à attirer et à retenir de nouveaux immigrants (Picot, Hou et Crossman, 2024). Toutefois, les connaissances sont limitées en ce qui concerne le taux de rétention des anciens travailleurs étrangers temporaires dans la province ou le territoire où ils étaient employés avant d'immigrer, et la mesure dans laquelle ce taux de rétention varie selon les différents types de travailleurs étrangers temporaires et selon la province ou le territoire. Ces renseignements sont utiles pour les considérations de politique liées à la régionalisation de l'immigration et au rôle de la transition de la résidence temporaire à la résidence permanente.

Dans le présent article, nous examinons le taux de rétention par région géographique des résidents permanents qui ont déjà travaillé au Canada en vertu d'un permis de travail aux fins de travail et qui sont devenus des immigrants reçus (ci-après désignés « anciens titulaires d'un permis de travail ») entre 2011 et 2020. L'analyse commence par une évaluation de la proportion de ces anciens titulaires d'un permis de travail qui sont demeurés dans la province ou le territoire où ils travaillaient juste avant d'obtenir le statut de résident permanent. S'en suit une comparaison de leur taux de rétention à la destination prévue avec celui des immigrants de la catégorie économique qui n'avaient pas d'expérience antérieure au Canada (voir la section Données et définitions pour obtenir des renseignements détaillés).

## **La plupart des travailleurs étrangers temporaires avaient l'intention de s'établir dans la province ou le territoire de leur dernier emploi après leur immigration**

Au moment de l'obtention de leur résidence permanente, la majorité (97 %) des anciens titulaires d'un permis de travail avaient l'intention de s'établir dans la province ou le territoire de leur dernier emploi (tableau 1). Cette proportion est demeurée constante dans l'ensemble des cohortes d'admission de 2011 à 2015 et de 2016 à 2020. Elle variait légèrement entre les principaux programmes de permis de travail, allant de 93 % pour les programmes agricoles à 99 % pour d'autres accords ou arrangements internationaux dans la cohorte d'admission de 2016 à 2020.

Un an après être devenus résidents permanents, 92 % des anciens titulaires d'un permis de travail de la cohorte d'admission de 2011 à 2015 résidaient dans la province ou le territoire où ils travaillaient avant leur immigration. Le taux de rétention présenté dans cet article doit être considéré comme la limite inférieure du taux de rétention réel. Cela s'explique par le fait que certaines personnes ne sont pas observées dans les fichiers T1 et T4 (p. ex. 3 % un an après l'immigration pour la cohorte de 2011 à 2015), de sorte que leur lieu de résidence est inconnu<sup>1</sup>.

Entre les deux grands programmes de permis de travail, les participants au Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) étaient 4 points de pourcentage plus susceptibles de rester dans la même province ou le même territoire de travail (94 %) que les participants au Programme de mobilité internationale (PMI) (90 %).

L'écart entre les taux de rétention des participants au PTET et au PMI dans la cohorte de 2011 à 2015 s'est élargi cinq ans après l'immigration. Certains participants au PMI, comme ceux de la catégorie des accords et des arrangements internationaux (à l'exception des accords de libre-échange [ALE]), les conjoints d'étudiants étrangers et les participants au Programme d'emploi postdiplôme, affichaient des taux de déménagement dans d'autres provinces ou territoires supérieurs à la moyenne. En revanche, on n'a pas observé de proportions beaucoup plus élevées des travailleurs assujettis à des ALE (17 %), des personnes mutées à l'intérieur d'une entreprise (13 %) et des participants à Expérience internationale Canada (15 %) dans les fichiers de données fiscales cinq ans après l'immigration au Canada.

Le taux global de rétention un an après l'immigration dans la cohorte d'admission de 2016 à 2020 n'était que légèrement inférieur à celui de la cohorte de 2011 à 2015. Toutefois, le taux de rétention des participants aux programmes agricoles et des autres participants au PTET moins qualifiés a diminué de 5 à 7 points de pourcentage entre les deux cohortes d'admission. À titre de comparaison, les variations du taux de rétention parmi les sous-volets du PMI étaient relativement faibles.

Le taux de rétention dans la province ou le territoire de travail différait d'une province et d'un territoire à l'autre. Un an après l'immigration, les taux de rétention pour la cohorte d'admission de 2011 à 2015 étaient considérablement plus faibles dans les provinces de l'Atlantique et les trois territoires (81 % ou moins) que dans les autres provinces (86 % ou plus). Cinq ans après l'immigration, environ la moitié ou un peu moins de la moitié des personnes de la cohorte qui travaillaient à Terre-Neuve-et-Labrador (46 %) et à l'Île-du-Prince-Édouard (50 %) étaient demeurées dans la même province, comparativement à 80 % ou plus pour celles qui travaillaient dans les quatre plus grandes provinces.

De la cohorte de 2011 à 2015 à la cohorte de 2016 à 2020, le taux de rétention enregistré au cours de la première année a diminué de 6 à 13 points de pourcentage à Terre-Neuve-et-Labrador, à l'Île-du-Prince-Édouard, au Manitoba, en Saskatchewan et dans les territoires. Il n'y a qu'en Ontario que le taux de rétention a augmenté, de 2 points de pourcentage.

---

1. Dans le cas où leurs données n'ont pas été trouvées dans les fichiers de données fiscales après l'obtention du statut de résident permanent, soit les anciens titulaires d'un permis de travail n'avaient pas de dossiers d'impôt pour une année donnée tout en étant restés au Canada, soit ils étaient absents du Canada.

Tableau 1

Taux de rétention dans la province ou le territoire d'emploi<sup>1</sup> avant la transition vers la résidence permanente, parmi les anciens titulaires d'un permis de travail aux fins de travail ayant des revenus selon le feuillet T4

	Cohorte d'admission de 2011 à 2015							Cohorte d'admission de 2016 à 2020					
	Nombre de personnes <sup>3</sup>	Même province ou territoire de destination prévue	Un an après l'admission			Cinq ans après l'admission			Nombre de personnes	Même province ou territoire de destination prévue	Un an après l'admission		
			Restés <sup>2</sup>	Déménagés	Absents des fichiers de données fiscales	Restés	Déménagés	Absents des fichiers de données fiscales			Restés	Déménagés	Absents des fichiers de données fiscales
nombre	pourcentage	pourcentage		pourcentage			nombre	pourcentage	pourcentage				
<b>Dans l'ensemble</b>	190 450	96,9	91,9	4,9	3,2	81,7	10,8	7,5	283 480	97,1	90,8	6,2	3,0
<b>Programme de permis de travail</b>													
Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET)	80 060	97,2	93,9	4,2	1,9	85,8	9,3	4,9	59 120	97,4	92,5	5,7	1,7
Programmes agricoles	2 800	96,5	95,1	4,0	0,9	89,6	7,8	2,6	2 690	93,8	87,6	10,9	1,4
Programme des aides familiaux résidents	21 280	98,1	96,3	2,9	0,8	92,7	5,4	1,9	18 870	98,6	96,9	2,7	0,4
Autres participants au PTET plus qualifiés	42 440	97,4	93,1	4,2	2,8	83,3	9,5	7,2	29 150	97,8	91,7	5,5	2,7
Autres participants au PTET moins qualifiés	13 540	95,6	92,5	6,6	0,9	82,1	15,2	2,7	8 410	94,5	87,2	11,6	1,2
Programme de mobilité internationale	110 390	96,6	90,4	5,4	4,2	78,8	11,8	9,4	224 370	97,0	90,3	6,3	3,3
Accords de libre-échange	2 730	97,3	91,7	2,9	5,4	75,5	7,2	17,3	3 860	97,5	93,1	3,1	3,8
Autres accords ou arrangements internationaux	15 350	98,6	90,1	7,0	2,8	73,3	18,3	8,5	23 780	99,1	86,6	11,0	2,5
Personnes mutées au sein d'une même entreprise	6 770	95,1	88,8	4,6	6,6	78,6	8,3	13,1	11 910	94,1	90,5	4,5	5,0
Expérience internationale Canada	13 650	95,3	88,8	5,1	6,1	77,0	7,7	15,3	24 480	96,7	90,1	4,4	5,5
Conjoints ou conjointes ou partenaires en union libre de travailleurs qualifiés	16 530	97,1	92,5	4,5	3,1	81,9	9,5	8,6	28 230	97,0	91,6	5,9	2,5
Conjoints ou conjointes ou partenaires en union libre d'étudiants	2 630	94,1	89,0	7,2	3,8	76,0	15,6	8,5	6 160	95,3	90,9	7,3	1,8
Programme d'emploi postdiplôme	40 490	96,4	89,2	6,2	4,6	77,7	14,1	8,2	114 620	97,1	90,7	6,3	3,1
Autres programmes pour les intérêts canadiens	12 240	97,0	94,3	3,2	2,5	88,4	6,0	5,6	11 330	95,9	90,4	4,8	4,7
<b>Province ou territoire du dernier emploi</b>													
Terre-Neuve-et-Labrador	1 330	94,1	80,7	16,1	3,1	46,0	46,0	8,1	2 170	94,3	73,0	25,4	1,6
Île-du-Prince-Édouard	600	91,8	74,2	22,7	3,2	49,8	42,7	7,5	1 810	97,7	61,5	36,8	1,7
Nouvelle-Écosse	3 060	94,4	79,5	16,6	3,9	58,2	33,2	8,6	6 000	96,9	79,5	17,0	3,5
Nouveau-Brunswick	1 890	90,9	80,0	18,0	2,0	58,7	35,2	6,1	3 360	96,1	79,4	18,8	1,7
Québec	21 730	96,7	90,7	4,3	5,0	80,2	8,0	11,8	28 330	92,4	90,0	6,1	3,9
Ontario	56 650	97,2	92,5	3,5	4,0	86,2	5,8	8,1	104 370	97,9	94,3	2,6	3,2
Manitoba	6 360	97,5	86,0	11,1	2,9	63,2	30,0	6,7	11 910	98,3	80,1	16,7	3,2
Saskatchewan	12 570	97,5	86,5	12,1	1,4	62,8	32,7	4,6	12 470	97,8	79,2	18,9	1,8
Alberta	49 050	96,6	94,5	3,7	1,9	86,8	8,3	4,9	49 790	96,5	89,9	7,5	2,5
Colombie-Britannique	36 360	97,4	91,9	4,6	3,5	82,3	9,0	8,7	62 210	98,2	91,9	5,0	3,1
Territoires	850	93,0	81,3	16,0	2,7	62,5	32,8	4,7	1 060	94,4	74,9	23,2	2,0

1. Lorsqu'un ancien titulaire d'un permis de travail possède des dossiers d'emploi rémunéré dans plusieurs provinces ou territoires, c'est celui de la province ou du territoire où il est resté qui est conservé (le cas échéant).

2. « Restés » désigne le fait de travailler ou de résider dans la même province ou le même territoire, « déménagés » désigne le fait de ne pas déclarer la même province ou le même territoire d'emploi ou de résidence (y compris les valeurs manquantes), et « absents des fichiers de données fiscales » désigne le fait de ne pas avoir de fichier T1 ou T4 au cours de l'année.

3. Les chiffres de population sont arrondis à la dizaine près. Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre à 100 %.

Sources : Statistique Canada, Fichier des résidents non permanents et Fichier de données longitudinales sur la main-d'œuvre.

## Les anciens titulaires d'un permis de travail sont plus susceptibles de rester dans leur province ou territoire de destination prévue que les immigrants de la catégorie économique sans expérience antérieure au Canada

Le tableau 1 montre le taux de rétention des anciens titulaires d'un permis de travail dans la province ou le territoire où ils travaillaient avant d'obtenir la résidence permanente, tandis que le tableau 2 propose une comparaison de leur taux de rétention dans la province ou le territoire de destination prévue avec celui des immigrants de la catégorie économique sans expérience antérieure au Canada. Dans l'ensemble, les anciens titulaires d'un permis de travail étaient beaucoup plus susceptibles de rester dans leur province ou territoire de destination prévue que les immigrants de la catégorie économique sans expérience antérieure au Canada, au cours de la première année et de la cinquième année suivant l'immigration. Ces résultats laissent supposer que les anciens titulaires d'un permis de travail ont peut-être été mieux informés de leur choix de destination prévue au moment de leur immigration, ce qui a peut-être entraîné la hausse de leur taux de rétention par la suite<sup>2</sup>.

---

2. La destination prévue est l'endroit où les immigrants ont déclaré qu'ils s'établiraient au moment de leur admission. Les immigrants sans expérience au Canada peuvent disposer de renseignements limités lorsqu'ils présentent une demande. Lorsque la rétention est mesurée comme le fait de demeurer dans la province ou le territoire où les immigrants ont produit une déclaration de revenus au cours de l'année d'admission (le cas échéant), la différence du taux de rétention entre les deux groupes devient faible.

Tableau 2

Taux de rétention dans la province ou le territoire de résidence prévue, parmi les anciens titulaires d'un permis de travail aux fins de travail ayant des revenus selon le feuillet T4 et parmi les immigrants de la catégorie économique sans expérience antérieure au Canada

	Cohorte d'admission de 2011 à 2015						Cohorte d'admission de 2016 à 2020				
	Un an après l'admission			Cinq ans après l'admission			Nombre de personnes	Un an après l'admission			
	Restés	Déménagés	Absents des fichiers de données fiscales	Restés	Déménagés	Absents des fichiers de données fiscales		Restés	Déménagés	Absents des fichiers de données fiscales	
Nombre de personnes <sup>1</sup>	pourcentage	pourcentage	pourcentage	pourcentage	pourcentage	nombre	pourcentage	pourcentage	pourcentage		
<b>Anciens titulaires d'un permis de travail</b>											
Terre-Neuve-et-Labrador	1 290	83,8	13,7	2,5	47,2	44,9	7,8	2 120	75,5	23,1	1,4
Île-du-Prince-Édouard	610	75,7	21,5	2,8	51,4	41,5	7,1	1 970	59,6	38,6	1,8
Nouvelle-Écosse	3 030	81,8	14,3	3,9	59,7	32,0	8,3	6 070	80,2	16,4	3,4
Nouveau-Brunswick	1 780	83,4	14,6	2,0	61,3	32,8	5,9	3 400	80,6	17,9	1,5
Québec	21 890	90,4	4,7	4,8	80,1	8,3	11,6	26 890	92,3	4,1	3,6
Ontario	56 830	92,7	3,4	3,9	86,3	5,7	8,0	105 660	94,0	2,9	3,1
Manitoba	6 450	86,1	11,2	2,7	63,3	30,1	6,6	11 930	80,5	16,3	3,1
Saskatchewan	12 900	86,6	12,0	1,3	62,8	32,8	4,3	12 820	79,2	19,0	1,8
Alberta	48 370	95,6	2,7	1,7	87,7	7,5	4,8	49 210	91,0	6,6	2,4
Colombie-Britannique	36 480	92,5	4,1	3,4	82,7	8,7	8,6	62 350	92,4	4,6	3,0
Territoires	830	84,3	13,1	2,6	64,9	30,9	4,2	1 050	76,2	21,9	1,9
<b>Total</b>	<b>190 450</b>	<b>91,4</b>	<b>5,5</b>	<b>3,1</b>	<b>77,9</b>	<b>11,7</b>	<b>10,4</b>	<b>283 480</b>	<b>90,1</b>	<b>6,9</b>	<b>2,9</b>
<b>Immigrants de la catégorie économique sans expérience antérieure au Canada</b>											
Terre-Neuve-et-Labrador	470	62,0	22,7	15,3	42,5	46,1	11,5	540	56,3	33,3	10,5
Île-du-Prince-Édouard	2 700	41,9	41,6	16,5	15,3	67,7	17,0	3 240	60,0	23,8	16,2
Nouvelle-Écosse	2 600	51,1	29,0	19,9	40,3	45,0	14,7	6 680	61,3	23,5	15,2
Nouveau-Brunswick	3 440	54,5	28,9	16,6	30,2	56,9	12,9	6 330	59,8	25,3	15,0
Québec	90 190	68,5	15,9	15,5	64,8	21,9	13,3	51 030	63,2	21,7	15,2
Ontario	101 750	68,5	8,1	23,4	72,5	11,4	16,1	112 610	67,6	10,2	22,3
Manitoba	27 340	84,7	8,2	7,1	75,1	18,5	6,4	19 760	77,1	13,9	9,0
Saskatchewan	14 450	82,2	11,1	6,7	68,3	25,1	6,6	19 140	59,4	24,4	16,2
Alberta	34 640	75,7	9,4	15,0	73,4	15,4	11,2	20 840	66,2	20,4	13,4
Colombie-Britannique	32 950	64,8	11,5	23,6	65,2	16,8	17,9	23 170	51,9	23,0	25,1
Territoires	260	81,4	x	x	65,5	x	x	160	61,9	x	x
<b>Total</b>	<b>310 800</b>	<b>70,5</b>	<b>11,7</b>	<b>17,8</b>	<b>68,3</b>	<b>18,1</b>	<b>13,6</b>	<b>263 490</b>	<b>64,9</b>	<b>16,6</b>	<b>18,6</b>

1. Les chiffres de population sont arrondis à la dizaine près. Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre à 100 %.

x confidentiel en vertu des dispositions de la Loi sur la statistique.

Sources : Statistique Canada, Fichier des résidents non permanents et Fichier de données longitudinales sur la main-d'œuvre.

Même si le taux de rétention était généralement plus élevé chez les anciens titulaires d'un permis de travail, il a également diminué dans une plus grande mesure au cours des années suivant l'immigration. Pour la cohorte de 2011 à 2015, le taux global de rétention des anciens titulaires d'un permis de travail a baissé, passant de 91 % au cours de la première année à 78 % au cours de la cinquième année suivant l'immigration. Cette diminution de 13 points de pourcentage est en partie attribuable à une augmentation de la proportion de personnes déménageant dans une autre province ou un autre territoire (6 points de pourcentage) et à une hausse de la proportion de personnes ne figurant pas dans les fichiers de données fiscales (7 points de pourcentage). Par ailleurs, le taux de rétention chez les immigrants de la catégorie économique sans expérience antérieure au Canada a reculé de 2 points de pourcentage, passant de 70 % à 68 %. Pour ce groupe, l'augmentation de la proportion de personnes déménageant dans une autre province ou un autre territoire a été en grande partie compensée par la baisse de la proportion de personnes ne figurant pas dans les fichiers de données fiscales.

En résumé, au moment de leur transition vers la résidence permanente, la grande majorité des anciens titulaires d'un permis de travail avaient l'intention de s'établir dans la province ou le territoire de leur dernier emploi. Leur expérience de travail antérieure a également permis d'améliorer leur taux de rétention par la suite. Parmi les anciens titulaires d'un permis de travail ayant reçu la résidence

permanente entre 2011 et 2015, 97 % d'entre eux avaient l'intention de s'établir dans la province ou le territoire de leur dernier emploi, et 82 % sont demeurés dans la même province ou le même territoire cinq ans après l'immigration. De plus, la proportion de personnes étant restées dans leur province ou territoire de destination prévue était beaucoup plus élevée chez les anciens titulaires d'un permis de travail que chez les immigrants de la catégorie économique sans expérience antérieure au Canada, même si la différence s'amenuisait après plusieurs années d'immigration.

Parmi les anciens titulaires d'un permis de travail, les taux de rétention étaient généralement plus élevés chez les participants au PTET que chez les participants au PMI. Ces différences peuvent découler de variations entre les programmes de permis de travail quant au degré d'attachement à des employeurs particuliers ou à des marchés du travail régionaux. D'autres analyses quantitatives sont nécessaires pour examiner ces différences.

## **Données et définitions**

Les données sur les titulaires d'un permis de travail aux fins de travail sont tirées du Fichier des résidents non permanents, qui contient des renseignements sur tous les résidents temporaires ayant reçu un permis temporaire (à l'exclusion des permis de visiteur) pour entrer au Canada entre 1980 et 2022. Ce fichier est couplé au Fichier de données longitudinales sur la main-d'œuvre, qui contient actuellement les données des particuliers tirées des fichiers administratifs T1 et T4 jusqu'à 2021. Occuper un emploi signifie avoir des gains positifs d'après un feuillet T4 avant l'année de transition vers la résidence permanente.

La présente analyse porte sur les titulaires d'un permis de travail aux fins de travail qui ont déjà occupé un emploi au Canada, qui ont effectué leur transition vers la résidence permanente entre 2011 et 2020 et qui étaient âgés de 25 à 54 ans au moment de leur immigration. Les titulaires d'un permis de travail du PMI aux fins d'études, de demande de résidence permanente au Canada ou pour des raisons humanitaires sont exclus de cette étude. En ce qui concerne les personnes ayant plusieurs dossiers d'emploi, l'analyse est fondée sur les renseignements relatifs au dernier emploi observé avant leur transition. De plus, toute expérience de travail acquise plus de cinq ans avant la période de transition n'a pas été prise en compte; environ 4 000 (0,9 %) de ces personnes sont exclues de l'analyse.

Le groupe de comparaison comprend les immigrants de la catégorie économique arrivés entre 2011 et 2020, âgés de 25 à 54 ans au moment de l'immigration et n'ayant jamais reçu le statut de résident temporaire (permis de travail, permis d'études ou demande d'asile) avant leur immigration.

## **Auteurs**

Yuqian Lu et Feng Hou travaillent à la Division de l'analyse sociale et de la modélisation de la Direction des études analytiques et de la modélisation de Statistique Canada.

## **Remerciements**

Les auteurs tiennent à remercier René Morissette pour ses conseils et ses commentaires concernant une version antérieure de l'article.



## **Bibliographie**

Choi, Y., E. Crossman et F. Hou. (2021) Les étudiants étrangers comme source de main-d'œuvre : rétention dans leur province d'études. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/36-28-0001/2021006/article/00003-fra.htm>

Picot, G., F. Hou et E. Crossman. (2024). Programme des candidats des provinces : variations provinciales. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/36-28-0001/2024003/article/00003-fra.htm>